



20 heures pour OCTOBRE ROSE

Du **vendredi 3 octobre** au **samedi 4 octobre 2025**, l'association Le comité des Fêtes de Biron organise une manifestation dans le cadre d'Octobre Rose afin de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et de récolter des fonds pour la recherche.

RÈGLEMENT



Durant **20 heures**, une marche ou course non chronométrée est proposée avec départ libre depuis le parking du **stade de Biron**.

Le premier départ est donné le vendredi 3 octobre à **20h**. Le départ du dernier tour sera donné le samedi 4 octobre à **15h30** pour une arrivée finale à 16h (tolérance pour dernière arrivée avant 17h).



Un **ravitaillement** est proposé à chaque tour, au stade de Biron.

Le **parcours de 5 km**, entièrement plat, emprunte les routes et chemins de la commune de Biron, et peut être effectué autant de fois que désiré par les participant(e)s.



Une **participation** forfaitaire minimale de **5 €** est demandée au départ.

L'**inscription** sur place est obligatoire, comprenant les coordonnées du participant ou de la participante.

Les **mineurs** doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.



Chaque participant(e) doit être individuellement **assuré(e)** et physiquement **apte** à la pratique de la marche ou de la course à pied.

Les participant(e)s sont identifié(e)s par un **bracelet** offert par l'organisation.

Les participant(e)s s'engagent à ne pas jeter de déchets tout au long du parcours. Des **poubelles** sont mises à disposition au stade de Biron.



Les participant(e)s doivent respecter le **code de la route** en circulant sur les trottoirs ou le bas-côté des voies de circulation. Cependant les lacs des Barthes, le lac Lahitette et le chemin de vierge (chemin de Bergeras) sont réservés aux piétons.



Dès la tombée de la nuit, les participant(e)s doivent être munis d'un **éclairage individuel**, et l'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la **musique** est interdite.



Chaque participant(e) accepte le **règlement** de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les **photos, films** ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports et pour tous pays, et pour une durée de diffusion la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.